VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Désirable en Briques à Trois Etages

No 629 Rue St-Pierre, entre la rue Royale et le Passage de la Bourse.

SUCCESSION DE JOSEPH BOUCHOUX.

No 88,509 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—l'Honorable T. C. W. Ellis, Juge.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur — Bureau 825 rue Union, Nouvelle-Orléans, Louisiane—MERCREDI, le 5 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans, en vertu de et conformément à un jugement rendu lundi le 20 février 1911, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B. de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, alors absent en congé, et signé le 3 mars 1911, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre au plus haut enchérisseur à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, priviléges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 44, borné par les rues St-Pierre, Royale, Passage de la Bourse et Passage Orléans et désigné par le Numéro Six sur un plan dressé de onze lots de terre dans le même ilet par Pilié et Depouilly, le 13 mars 1866, et annexé pour référence à un acte de vente par Mme J. B. Labrasche et als à Paul N. Rivera, exécuté pardevant Félix Grima, notaire, le 25me jour d'avril 1866; ledit lot de terre mesure, d'après ledit plan, dix-huit pieds, six pouces et six lignes (18' 6" 6''') de face à la rue St-Pierre, entre la rue Royale et le Passage de la Bourse, et quatrevingt-cinq pieds onze pouces (85' 11") en profondeur, sur la ligne vers la rue Royale, le divisant du lot No cinq et du lot du fond No deux dudit plan, et sur une profondeur de quarante et un pieds, huit pouces (41' 8") sur la ligne vers le Passage de la Bourse, le divisant du lot No sept de là, dix pieds, un pouce et quatre lignes (10' 1" 4''') sur une ligne parallèle à la rue St-Pierre, s'étendant vers la rue Royale et le divisant du dit lot No sept, de là sur une autre profondeur de vingt-deux pieds, deux pouces (22' 2") sur une autre ligne perpendiculaire à ladite rue St-Pierre, et aussi le divisant du lot No sept, de là s'élargissant dix pieds un pouce et quatre lignes (10' 1" 4''') sur une autre ligne parallèle à la rue St-Pierre, aussi le divisant du lot No sept, de là s'étendant à une autre profondeur de vingt-deux pieds un pouce (22' 1") sur une ligne le divisant du lot No onze dudit plan à la ligne du fond le divisant de la propriété du défunt Dr Thomas, sur laquelle ligne du fond il mesure dix-huit pieds six pouces et quatre lignes (18' 6" 4'''), ensemble avec l'usage d'une allée s'ouvrant rue Royale, et commune audit lot et aux lots Nos un, deux quatre et cinq sur ledit plan.

Les améliorations consistent d'une bâtisse à trois étages ayant une boutique de forgeron au rez-de-chaussée et plusieurs chambres aux autres étages, lieux d'aisance etc., connue par le numéro municipal 629 rue St-Pierre.

Etant la même propriété laquelle a été acquise par (François) Joseph Bouchoux, de Charles Thiery, d'après un acte de vente exécuté pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 30 décembre 1890, enrégistré en le Bureau des Transferts, en le livre 136, folio 330.

Conditions—Pour du comptant. Dix pour cent devant être payés à l'encanteur au moment de l'adjudication, et la balance au moment de la confirmation de ladite vente par le dit encanteur qui sera par acte pardevant Arthur J. Peters, notaire, les frais de tous certificats et les taxes de l'année 1911 devant être assumés et payés par l'acquéreur, en plus du prix d'achat.

LOUIS C. SPEAR, Encanteur

Louis Henry Burns, avocat pour les demandeurs.

5 mars—5 12 19 26—av 2 5

R. J. Kennedy.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES DU PREMIER ET DU CINQUIEME DISTRICT A L'ENCAN

JEUDI, 16 MARS, 1911,

A MIDI, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

JOHN B. HILDEBRAND, JR., ET ALS VS MME LOUISE GOFF ET AL.

No 95,194—Cour Civile de District—Division "A."

PAR R. J. KENNEDY, Encanteur, 205 Bâtisse Hennen—JEUDI, le 16 mars 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en cette ville, à midi, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 7 février 1911, par Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A. No 95,194, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc. situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia (autrefois Mannsell), Clara, Melpomène et Thalie, désigné comme lot No Deux sur un plan dressé par George T. Dunbar, voyer, daté du 1er avril 1848, déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville; ledit lot de terre mesurant 32 pieds de face à la rue Magnolia sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Lesdites améliorations consistent d'un cottage double portant les numéros municipaux 1405-1407 rue Magnolia.

Deuxième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalia, Melpomène, Magnolia et Locust [maintenant S. Robertson], désigné par le No sept, sur un plan dressé par L. Reizenstein, et mesurant d'après ledit plan 32 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur entre lignes parallèles de 95 pieds 2 lignes; ledit lot formant le tout, moins trente et un pieds sept pouces pris du fond du lot original No six dudit plan de George T. Dunbar, voyer, daté du 1er avril 1848.

Lesdites améliorations consistent d'un cottage simple portant le numéro municipal 1406 rue Magnolia.

Troisième—Un certain lot de terre vacant, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Magnolia, Clara et Thalie, désigné comme lot No trois, dans l'ilet No 417. Ledit lot No trois mesurant 32 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 127 pieds.

Quatrième—Un certain morceau ou portion de terre etc., et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Clara et Magnolia, composé de la portion du fond de deux terrains, désignés par les Nos Un et Quatorze, de l'ilet No 34 sur un plan dressé par George T. Dunbar, voyer, sous la date du 1er avril 1848 et déposé pour référence en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville, laquelle portion de terre mesure d'après ledit devis annexé à un acte de vente passé pardevant W. L. Peel, ancien notaire en cette ville, daté du 26 mars 1855, 31 pieds 9 pouces de face à la rue Magnolia sur 63 pieds, 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, M. A. Lesdites améliorations consistent d'un cottage double portant les numéros municipaux 1413-1415 rue Magnolia.

5me District (Alger).

Cinquième—Trois certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Atlantique et Pacifique, les rues Alix et Eliza, désignés par les Nos 10, 11 et 12 de l'ilet No 11, sur un plan par W. T. Thompson, voyer, daté du 7 mars 1849, et déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, et d'après cela mesurant comme suit: Les lots Nos dix et onze, chacun 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Atlantique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No douze mesurant 31 pieds 9 pouces et 1 ligne de face à l'avenue Atlantique sur 123 pieds et 8 pouces de profondeur et façade à la rue Eliza entre lignes parallèles, formant l'encoignure de l'avenue Atlantique et la rue Eliza.

Lesdites améliorations consistent d'une résidence simple à deux étages portant le numéro municipal 445 avenue Atlantique.

Sixième—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc. situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Atlantique et Pacifique, les rues Alix et Eliza, désigné par le No neuf de l'ilet No 11 sur un plan par W. T. Thompson, voyer, daté du 7 mars 1849 et déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, et d'après cela, mesure 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Atlantique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est contigu à la propriété, cinquièmement ci-dessus décrite. Lesdites améliorations consistent d'un cottage double portant les Nos municipaux 433 435 avenue Atlantique.

Septième—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 211, borné par les rues Belleville, Valette, De Armas et Lamarque, désigné comme lot No 17, lequel mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue Valette sur 137 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis dressé par A. De Armas, député-voyer de ville, annexé à un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire, le 6 mai 1883. Lesdites améliorations consistent d'une maison double sur le devant dudit lot et d'une petite cuisine dans le fond dudit lot.

Conditions—Comptant; l'acquéreur ou les acquéreurs doivent payer les taxes de Ville et d'Etat pour 1911 et aussi doivent payer pour l'acte ou les actes de vente pardevant ALPHONSE J. CUNEO, notaire; dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

R. J. KENNEDY, Encanteur.

J. B. Rosser, Jr, avocat.

Voyez le plan à la Bourse des Propriétés Foncières.

12 fév—12 19 26—mars 5 12 16

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cora Morere vs Mme Annie Oostarly, veuve de Pierre Morere et tutrice de Simon P. Morere.

No 92,350—Cour Civile de District.—Division B.

SANS LIMITE OU RESERVE.

Terrains de Choix pour Bâtir dans le Septième District.

4 Terrains rue Spruce, entre Short et Carrollton, ilet Cohn.

1 Terrain rue Short, entre Cohn et Spruce, ilet Avenue Carrollton

1 Lot sur l'avenue Leake, ilet Oak, Gén. Ogden, Eagle et Plum.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 9 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 mars 1910 et signé en cour ouverte le 17 mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq lots de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 255, borné par les rues Spruce, Cohn, l'avenue Carrollton et la rue Short. Les lots F et G mesurent chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Les lots H et I mesurent chacun 45 pieds de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot J mesure 30 pieds 2 pouces à la rue Short sur 155 pieds de profondeur.

2. Une certaine portion de terre ou étendue dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 144, borné par l'avenue Leake, les rues Eagle, Oak, Gén. Ogden et Plum, désignée par la lettre H sur un plan d'arpentage daté du 28 décembre 1905, dressé par Chas G. Del'Isle, et mesurant 40 pieds de face à l'avenue Leake, 30 pieds de largeur dans le fond, et sur sa ligne de côté vers la rue Général Ogden il y a une profondeur de 99 pieds 7 pouces et sur sa ligne de côté vers la rue Eagle il y a une profondeur de 125 pieds.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant James T. Nix, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

5 fév—5 12 19 26—mars 5 9

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Eglise Baptiste St-Pierre, en liquidation — No 95,602—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

Au plus haut enchérisseur. Terrain désirable rue Français, entre les rues Miro et Tonti.

L'ilet avenue Champs-Elysée (30x120).

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 14 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 6 février 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Français, Libérale (maintenant N. Miro), Force (maintenant N. Tonti), mesurant 30 pieds de face à la rue des Français sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et comprenant la moitié longitudinale la plus près de la rue Force du lot désigné par le numéro 12 dans l'ilet numéro 85, sur un plan dudit ilet annexé à un acte, pardevant Carlisle Pollock, anciennement un notaire en cette ville, le 18me jour de juin 1830 et aussi désigné par le même numéro, un morceau d'arpentage dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, sous la date du 9 octobre 1867 et annexé pour référence à un acte passé pardevant Jas Graham, un notaire en cette ville, le 10me jour d'octobre 1867.

Conditions—Comptant; l'acte de vente pardevant Gabriel Fernandez Jr, notaire aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd, Encanteurs.

9 fév—9 12 19 26—mars 5 12 14

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 2822 rue Gravier, entre White et Dupré.

JOLI COTTAGE SIMPLE

Avec Bâtisse dans le fond, chemin pour voiture, etc.

Succession de Harry Shouldis.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Div. A—No 95,729.

PAR RAMSEY & DANZIGER — C. A. Ramsey, Encanteur, Bureau No 341 rue Carondelet — JEUDI, le 16 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 3 février 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Div. A de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 614, borné par les rues Gravier, White, Dupré et Perdido, désigné comme lot No 22 et mesurant 28 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1911 et pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil notaire, et de faire un dépôt de dix pour cent, au moment de l'adjudication.

5 fév—5 12 19 26—mars 5 12 16

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple et Deux Lots de Terre

TROISIEME DISTRICT.

SUCCESSION DE LOUIS G. BORN.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C—No 95,914

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 21 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, bureau No 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé 14 février 1911 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Port, Grant et Johnson, désignés comme lots six et sept, et mesurant chacun vingt-huit (28') pieds, cinq (5") pouces et une (1''') ligne de face à l'avenue Lafayette sur cent trente (130') pieds, trois (3") pouces et quatre (4''') lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage simple No —— avenue Lafayette, entre les rues Galvez et Johnson, contenant trois chambres, cuisine retirée avec bâtisse dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de deux ans, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an; de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. L'acquéreur devant payer en plus et audessus du montant de son enchère toutes les taxes sur ladite propriété dues et exigibles en l'année 1911; dix pour cent de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Zengel et Loomis, notaires.

19 fév—19 26—mars 5 12 19 21

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage "Home" élevé de terre.

No 720 Rue Brooklyn.

Près de la ligne de chars électriques et du Ferry de la rue du Canal.

PAR KERNAGHAN & CORDILL.— W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 334 rue Carondelet — JEUDI, le 23 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 16 février 1911, de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de Joseph A. Beckett, No 95,458, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le joli cottage en bois élevé de terre, No 720 rue Brooklyn, retiré de la banquette, sous le joli grillage en fer, contenant galerie, six chambres et chambre à bain, sewerage et eau. Les chambres sont tapissées avec du joli papier, ayant lumière électrique; sur le côté il y a un chemin pour voiture. Le lot de terre est situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 122, borné par les rues Madison (maintenant Brooklyn), Market (maintenant Opelousas), Jackson (maintenant Slidell), et Monroe (maintenant Teche); le dit lot ou portion de terre est une partie du lot désigné par le No 23, et mesurant vingt-sept pieds et deux pouces de face à la rue Madison (maintenant Brooklyn) sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé par A. D'Hémécourt, ingénieur civil, le 10 septembre 1886, et déposé en l'étude de L. T. Caire, alors un notaire en cette ville, comme plan No 195 de son livre de plans.

Dans un voisinage tranquille, ayant rues pavées des deux côtés et ligne de chars électriques à un ilet de distance. C'est un aussi joli home que l'on puisse désirer.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant E. P. Cousin, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey & Benedict, avocats.

19 fév—19 26—mars 5 12 19 23

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le terrain pour bâtir, rue D'Hémécourt, coin Alexander, (l'ilet rues Hennessey et Baudin) L. E. Konrad vs O. J. Rolling.

No 94,577—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 7 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 30 novembre 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 797, borné par les rues D'Hémécourt, Hennessey, Alexander et Baudin, désigné par le No 17 et mesurant 80 pieds de face à la rue D'Hémécourt sur 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Alexander, et formant le coin des dites deux rues.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et devant déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire aux frais de l'acquéreur.

W. H. Robinson, W. J. Waguespack, avocats.

4 fév—4 5 12 19 26—mars 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Joli Cottage Simple,

A ALGER,

312 rue Webster,

Entre l'avenue Pélican et la rue Alix.

Succession de Mme Jennie Scheib, épouse de John Grundmeyer.

No 95,747—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, LE 21 MARS 1911,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté du 13 février 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 1 maintenant No 60, borné par la rue Webster, l'avenue Pélican, les rues Wagner et Alix, désigné comme lot No 4 et mesurant en mesure américaine 31 pieds 7 pouces de face à la rue Webster sur une profondeur de 139 pieds 8 pouces et 4 lignes sur le côté le plus près du lot No 3, et 130 pieds 7 pouces 6 lignes sur le côté du lot No 5. Les améliorations comprennent un joli cottage simple désigné comme No 312 rue Webster, et contenant 4 chambres, galerie, hangar etc.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1911; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant M. S. Mahoney, notaire, aux frais de l'acquéreur.

M. S. Mahoney, avocat

18 fév—18 19 26—mars 5 12 19 21

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Astasie de Bouchel Kowalski.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 95,109 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolphe Rocquet, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— J. Arthur Charbonnet, avocat.

7 mars—7 11 16

Succession de Allain Lavergne.

Felicity Lavergne, épouse de Raphael Perdhomo, François Lavergne, Marie A. Lavergne, épouse de C. D. Saizan, et Henriette Lavergne, épouse de ——— Lagotrais, et Louis Lavergne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,266—Division A—Attendu que Willis J. Rousseau a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Allain Lavergne et autres, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —Lyle Saxon, avocat.

7 mars—7 11 16

Succession de A. E. Ragan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 94,354— Division E— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Junius L. Ragan, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL Greffier.—Howell & Caillouet, avocats.

7 mars—7 11 16

Succession de Mme A. L. Bontemps.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 95,670 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme J. L. Downing, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—H. W. Robinson, avocat.

7 mars—7 11 16

Succession de Auguste H. Hines.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 94,616—Division D—Attendu que Ella M. Kendall, veuve de Auguste H. Hines, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Auguste H. Hines, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Loys Charbonnet, avocat.

7 mars—7 11 15

Succession de Elizabeth Bellman,

Veuve de Martin B. Roth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 95,874—Division A—Attendu que Mme Agatha Roth, épouse de Michael Logenbuhl, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Bellman, Veuve de Martin B. Roth, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Loys Charbonnet, avocat.

7 mars—7 11 15

Succession de John Masquere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 96,251. — Division E.—Attendu que Alice Theodora Hastings Masquere a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Masquere, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John P. Sullivan, avocat.

7 mars—7 11 16

Succession de Alexander H. Webster.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,217—Division A—Attendu que J. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander H. Webster, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — C. C. Friedrichs, avocat.

3 mars—3 7 12

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique occasion Pour placeurs.

VENTE SANS RESERVE A L'ENCAN

Pour Effectuer un Partage.

Terrains de choix pour bâtir.

Dans une section centrale du Deuxième District de cette ville, qui s'améliore, contigus à la New Orleans Land Co. "addition" faisant face au Bayou St-Jean près du Parc de Ville, "Country Club" et la continuation de la rue du Canal.

In Re John D. Nix et als vs Mme Maria Louise Castera, épouse de E. M. Loftus et als.

No 95,103, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—(2ème étage)—JEUDI, le 30 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu, lu et signé en cour ouverte, le 17 février 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de John D. Nix et als versus Mme Maria Louise Castera, épouse de E. M. Loftus et als, il sera vendu à l'enchère publique à savoir:

1er Dix-sept lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros un à dix-sept, inclusivement dans l'ilet No 915, borné par le chemin s'étendant au long du Bayou St-Jean, les rues Fort, Scott et Brooks, et mesurant comme suit:

Les lots Nos 1, 2 et 3 mesurant chacun trente et un pieds trois pouces de face sur le chemin s'étendant au long du Bayou St Jean sur une profondeur de cent cinquante quatre pieds entre lignes parallèles.

Les lots Nos 4, 5 et 6 mesurant chacun trente deux pieds de face sur le chemin s'étendant au long du Bayou St-Jean sur une profondeur de cent cinquante-quatre pieds entre lignes parallèles.

Les lots Nos 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Scott sur cent quatre-vingt-neuf pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots 11, 12, 13, 14 et 15 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds neuf pouces entre lignes parallèles.

Et les lots Nos 16 et 17 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Fort sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

2me. Quatorze certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Numéros un à quatorze, inclusivement, dans l'ilet No 916, borné par les rues Scott, Fort, Esplanade et Brooks. Les lots Nos 1 et 2 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Les lots 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds neuf pouces entre lignes parallèles. Les lots Nos 7 et 8 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Scott sur une profondeur de cent quatre-vingt-neuf pieds neuf pouces entre lignes parallèles. Les lots 9, 10, 11 et 12 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds neuf pouces. Et les lots 13 et 14 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Fort sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

3ème Onze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 931, borné par les rues Scott, Brooks, St. Louis et Memphis, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement. Les lots Nos 1 et 2 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Memphis sur une profondeur de cent six pieds onze pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Les lots Nos 3 et 4 mesurant chacun trente pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt neuf pieds neuf pouces entre lignes parallèles. Les lots Nos 5, 6 et 7 mesurant chacun trente pieds, sept pouces et une ligne de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt neuf pieds, neuf pouces entre lignes parallèles. Les lots 8 et 9 mesurent chacun trente pieds, six pouces et trois lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt neuf pieds, neuf pouces entre lignes parallèles. Et les lots 10 et 11 mesurant chacun trente pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de cent six pieds, onze pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

4me Onze certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 932, borné par les rues Scott, Brooks, Memphis et Conti, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement. Les lots 1 et 2 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de cent six pieds, onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles. Les lots 3 et 4 mesurent chacun trente pieds, six pouces et trois lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds, neuf pouces, entre lignes parallèles. Lots Nos 5, 6 et 7 mesurent chacun trente pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds neuf pouces entre lignes parallèles.

Les lots Nos 8 et 9 mesurant chacun trente pieds six pouces trois lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds, neuf pouces entre lignes parallèles.

Et les lots 10 et 11 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Memphis sur une profondeur de cent six pieds onze pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

5me Quatorze certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 933, borné par les rues Scott, Brooks, Conti et Vicksburg, désignés par les Nos 1 à 14 inclusivement. Les lots Nos 1 et 2 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Vicksburg sur une profondeur de cent vingt-deux pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos 3, 4 et 5 mesurent chacun trente pieds, six pouces et une ligne de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds, neuf pouces entre lignes parallèles. Le lot No 6 mesure trente pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds neuf pouces entre lignes parallèles. Les lots 7 et 8 mesurent chacun trente pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent quatre-vingt neuf pieds, neuf pouces entre lignes parallèles. Le lot No 9 mesurant trente pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds, neuf pouces entre lignes parallèles. Les lots Nos 10, 11 et 12 mesurant chacun trente pieds, six pouces et une ligne de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds, neuf pouces entre lignes parallèles, et les lots 13 et 14 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de cent vingt-deux pieds entre lignes parallèles.

6me Treize certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 934, borné par les rues Scott, Brooks, Bienville et Vicksburg, désignés par les Nos 1 à 13 inclusivement. Les lots Nos 1 et 2 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent seize pieds un pouce et cinq lignes entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesure vingt neuf pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Scott sur une profondeur et façade à la rue Bienville de cent vingt-neuf pieds neuf pouces. Les lots 4, 5 et 6 mesurent chacun vingt-neuf pieds un pouce de face à la rue Scott, sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds, neuf pouces entre lignes parallèles. Le lot No 7 mesurant vingt neuf pieds un pouce de face à la rue Scott sur une profondeur de cent quatre vingt neuf pieds, neuf pouces entre lignes parallèles. Les lots 8, 9 et 10 mesurant chacun vingt neuf pieds un pouce de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt neuf pieds, neuf pouces entre lignes parallèles. Le lot No 11 mesurant vingt neuf pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue Scott sur une profondeur et façade à la rue Vicksburg de cent vingt neuf pieds, neuf pouces et les lots Nos 12 et 13 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Vicksburg sur une profondeur de cent seize pieds, un pouce et quatre lignes entre lignes parallèles.

Le tout d'après un plan de cela par Chas De l'Isle, voyer, annexé à un acte de vente passé pardevant P. E. Laresche, notaire, le 13 juin 1862. Les propriétés ci-dessus décrites devant être vendues par terrain, d'après la subdivision de cela, d'après le plan annexé à un inventaire de ladite propriété, dressé par Jules F. Meunier, notaire, le 16 février 1911.

Conditions—Comptant; les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jules F Meunier notaire les acquéreurs devant assumer audessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en l'année 1911.

Un dépôt de 20 pour cent du prix d'achat exigé au moment de l'adjudication.

William Winans Wall, avocat pour le demandeur.

Roger Meunier et J. P. Baldwin, avocats pour le défendeur.

26 fév—26—mars 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mobilier de chambre à coucher, vaisseilier, etc.

Succession de Jean-Baptiste Daste.

Il sera vendu à l'encan, MERCREDI, 8 mars 1911 à 10 heures A. M. sur les lieux 2647 rue Ste Anne en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour C. de D. Paroisse de la Nouvelle-Orléans, Division A, daté du 3 février 1911

Conditions—Comptant

ALBERT PAUL, Encanteur.

26 fév—26—mars 5 8

VENTE JUDICIAIRE.

RESIDENCE DE CHOIX

No 2647 Ste-Anne, près de la rue Broad

—ET—

Deux Grands Terrains contigus, près du marché Maestri, écoles et églises.

Succession de Jean Baptiste Daste.

No 93,471—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne, JEUDI, le 30 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 3 février 1911, dans l'affaire de la succession de Jean Baptiste Daste, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 340, borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Broad et Dorgenois, lesdits lots mesurant chacun 31 pieds de face à la rue St Anne sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de 163 pieds, mais par un arpentage subséquemment fait par William P. Kaiser, architecte et voyer, daté du 24 février 1911, les trois lots de terre ci-dessus ont été désignés sur ledit devis ou arpentage par les lettres A, B et C, et subdivisés comme suit:

1° Le lot A, le lot le plus près de la rue Broad, mesurant 37 pieds de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de 163 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations qui s'y trouvent comprennent le grand cottage résidence confortable avec une addition de 2 étages dans le fond, et capable d'être subdivisé en cottage double, bâtisse dans le fond, etc.

2° Les lots B et C sont contigus au lot ci-dessus et mesurant chacun 28 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 163 pieds entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus, avec son grand terrain et améliorations est spécialement désirable pour des personnes ayant des wagons, basse cour, etc., près des marchés, lignes de chars électriques et toutes convenances.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien de valeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 0/0 d'honoraires d'avocats en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1911. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Sidney F. Gautier, notaire, un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Paul L. Fourchy, avocat.

26 fév—26—mars 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE ATTRAYANT

5944-46 rue Laurel,

Près de State, faisant face au Parc Gilmore.

Succession de William Lemmler.

No 95,258—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne — JEUDI, le 23 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 17 février 1911, dans l'affaire de la succession de William Lemmler, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie de cela, communément appelée Bloomingdale, dans l'ilet désigné par le No 8 sur le plan original de Bloomingdale, lequel est borné par les rues State, Laurel et Preston et la ligne de Hurtsville (ou la rue Eléonore). Ledit lot est désigné par le No 17 sur un devis dressé par W. H. Reynolds, ingénieur civil, daté du 12 juin 1895, et d'après cela, mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel, 30 pieds 7 pouces et 4 lignes en largeur dans le fond sur 150 pieds de profondeur.

Les améliorations sont désignées par les numéros municipaux 5944-46 rue Laurel, comprenant un joli cottage double attrayant, subdivisé (de chaque côté) en salon, deux chambres à coucher, salle à manger, office, chambre à bain, cuisine, etc., gaz partout, construit retiré du trottoir et ligne de terrain, grillage en fer sur le devant, pavage en schillinger, hangar dans le fond, etc.

La propriété est splendidement située, bien entourée et faisant face au Parc Gilmore, et près de tous les agréments, rapportant $15.00 par mois de chaque côté et est susceptible de rapporter au moins $18.00 par mois.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et pour la balance, s'il y en a l'acquéreur aura à fournir des billets payables en paiements partiels et égaux, en un et deux ans de la date de l'adjudication, et portant 7 pour cent d'intérêt par an de ladite date; lesdits billets devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et l'acte de vente devant contenir le pacte de non alienando et la stipulation du paiement de 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer en plus les taxes pour l'année 1911.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Gustave A. Llambias, notaire.

Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Charles J. Théard, avocat.

19 fév—19 26—mars 5 12 19 23

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Alfred Nelson.

No 95,076—Cour Civile de District—Division D.

Un Terrain, rue Willow, entre les rues Milan et Gén'l Taylor.

A l'Encan MARDI, le 22 mars 1911, à midi, à la Bourse d'Encan de Freed, 914 rue Gravier.

PAR FREED & CO.—A. A. Freed, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Div. D, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 13me jour de février 1911, la propriété décrite comme suit, à savoir—

Un lot de terre, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 669, borné par les rues Willow, Claiborne, Milan et Général Taylor, désigné comme lot No 11, d'après un devis de H. C. Brown, voyer, daté du 7 août 1895, annexé à un acte F. J. Dreyfous, notaire, le 23 juin 1895, et mesurant commençant à une distance de 120 pieds de la rue Milan, trente pieds de face à la rue Willow sur 150 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911, et de payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer dix pour cent, 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

FREED & CO.

Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières, 914 rue Gravier

19 fév—19 26—mars 5 12 19 22

VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Petit Lot de Meubles de Maison.

Succession de Veuve John O'Neil.

No 95,791—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, vendredi, le 10 mars 1911, à 11 heures a. m., sur les lieux, No 2322 rue N. Villeré, près de Mandeville un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux, livraison immédiate.

W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet.

27 fév—27—mars 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

CHANCE POUR PLACEMENT.

Ce Cottage Double

BIEN BATI

Nos 1406-1408

RUE MANDEVILLE

Succession de Veuve John O'Neil.

No 95,791—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO. — W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 338 rue Carondelet.—JEUDI, le 30 mars 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 20me jour de février 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans et désigné par le No 2 dans l'ilet No 56, borné par les rues Mandeville, Villeré (autrefois Girod) Marigny et N. Robertson (autrefois St-Jean-Baptiste), sur un plan tracé par J. Pilié, en date du 14 mars 1831 et déposé en l'étude de C. Pollock, ancien notaire, le 30me jour du même mois. Ledit lot mesure en mesure anglaise 40 pieds de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations qui s'y trouvent portent les Nos municipaux 1406 et 1408 rue Mandeville, et comprennent un cottage double contenant quatre chambres, cuisine, hangar de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou le tout comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, la portion de crédit de ladite vente étant attestée par billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de ce jour jusqu'à parfait paiement, daté du jour de l'adjudication, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles; 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au détenteur du billet, et l'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1911. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte soit passé. Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant M. Edward H. Ellis, notaire.

MM. Martin H. Manion et H. W. Kaiser, avocats.

26 fév—26—mars 5 12 19 26 30

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple avec chemin pour voiture, 1532 rue St-Ferdinand, coin Claiborne.

JEUDI, 30 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Paul Delaney.

No 95,826—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. — Division B.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 30 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, daté et signé du 23 février 1911, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne (autrefois St Avide) Nord Robertson, (autrefois St Jean-Baptiste), Port et St-Ferdinand. Ledit lot est désigné par le No vingt-deux, sur un plan annexé à un acte passé pardevant J. Henry Forcelle, ancien notaire en cette ville, le 18 juin 1854, d'après lequel le dit lot formant l'encoignure des rues Claiborne et St Ferdinand et mesurant trente et un pieds sept pouces de face à la rue Claiborne, la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur et façade à la rue St Ferdinand de cent cinq pieds.

Les améliorations sont connues comme No 1532 rue St-Ferdinand, et comprennent un cottage simple couvert en ardoises, contenant quatre chambres, hangar, citerne et chemin pour voiture.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans après la date avec huit pour cent d'intérêt, par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis en leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité incluant le pacte de non alienando et la stipulation de dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas que les billets ne soient pas payés à maturité, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et de payer pour tous certificats et frais de l'acte de vente transférant ladite propriété pardevant George J. Untereiner, notaire, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

806 rue Perdido.

26 fév—26—mars 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SUCCESSION

D'un Joli Cottage Simple, ayant chemin pour voiture, 1417 rue Music, entre les rues Villeré et Robertson.

JEUDI, le 16 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de William E. Lacey et de Mary Vogel, son épouse.

No 95,660 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, —Bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 16 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 2 février 1911, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No vingt-et-un (21) dans l'ilet (613) borné par les rues Arts, Music, Villeré et Robertson et mesurant 31' 11" 5''' de face à la rue Music sur une profondeur de 94' 6" entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme No 1417 rue Music et comprennent un cottage simple en bois à un étage couvert en ardoises ayant chemin pour voiture sur le côté et bâtisse à deux étages dans le fond contenant 3 chambres, cabinets pour bois et charbon.

Conditions—Comptant; et l'acquéreur devant assumer et de payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1911, l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et devant être passé pardevant Théodore A. Beck, notaire, 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication à cause de la vente et l'acquéreur prendra possession des loyers du jour de la signature de l'acte de vente.

ERNEST A. CARRERE Encanteur, 806, rue Perdido.

12 fév—12 19 26—mars 5 12 16